



## ZONE DE DISTRIBUTION : LE RAT

### Conclusion sanitaire

2022

Eau de qualité bactériologique insuffisante. Une optimisation du traitement de désinfection est nécessaire.  
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).

### Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 5 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 25 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DU RAT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 18 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE PEYRELEVADE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE PEYRELEVADE »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

C

Mauvaise qualité. Limites et références de qualité non respectées

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 91 %

Valeur maxi : 5 n/100 ml

Années prises en compte : 2019, 2020, 2021, 2022

#### NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

A

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 4,1 mg/L

Valeur maxi : 4,1 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

A

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1

Nombre de mesures : 143

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0,00 microgramme/L

Année prise en compte : 2019

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

#### PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 6,2 unité pH

Valeur maxi : 6,4 unité pH

#### CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 46 microS/cm

Valeur maxi : 48 microS/cm

Édité le 29/03/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.